
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le

02 AOUT 2024

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 24-00889 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours direct de recrutement d'un (01) élève Instructeur Spécialisé de Jeunesse et d'Education Permanente au profit des personnes vivant avec un handicap auditif, session 2024.

Ce sont :

INSTRUCTEURS SPECIALISES DE JEUNESSE ET D'EDUCATION PERMANENTE (HANDICAP AUDITIF)

ADMISSIBLES

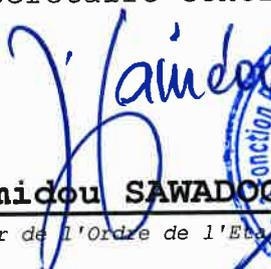
| RANG | NOM ET PRENOM (s) | RECEPISSE-CODE-CENTRE | N°CNIB | DATE NAISS. |
|------|----------------------|-----------------------|-----------|-------------|
| 1° | MANO MIGALA FRANCINE | 000025-'189-03 | B8607827 | 18/09/00 |
| 2° | OUEDRAOGO SOLANGE | 000029-'189-03 | B13617169 | 08/02/89 |

Arrêté la présente liste à 2 admissibles.

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général


Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Etat

